

Gardez vos options de récupération ouverte avec l'aide de la SBA

Release Date: Novembre 13, 2020

BATON ROUGE, La. — Après que vous vous êtes inscrit auprès de la FEMA, l'agence pourra vous orienter vers l'Administration des États-Unis pour les petites entreprises, la SBA, ou vers un des coopérants du gouvernement fédérale.

La *SBA* propose des prêt à faible taux d'intérêt aux Louisianais et aux commerces touchés par les tempêtes récentes. On recommande aux propriétaires et aux locataires d'obtenir une formulaire de demande de prêt et de la compléter, même s'ils décident par la suite de ne pas l'accepter.

Si la *SBA* tranche contre l'admissibilité de la demande d'un prêt post-sinistre, d'autres subventions sont à considérer. Les sinistrés ayant été orientés vers la *SBA* pour un prêt à faible taux d'intérêt et qui ne font pas de demande ne pourront pas être considérer pour d'autres subventions répondant aux nécessités post-sinistre.

Les prêts post-sinistre à faible taux d'intérêt de la *SBA*

Les prêt post-sinistre de la *SBA* sont ouverts aux sinistrés Louisianais :

- Pour les commerces de toutes tailles ainsi que certaines associations à but non lucratif ayant subis jusqu'à 2 millions de dollars de dégâts.
- Pour les petits commerces, ainsi que pour ceux dont l'activité est l'aquaculture, et pour la plupart des association à but non lucratif privé, un maximum de 2 millions \$ est disponible pour les fonds de roulement, même s'il n'y a pas eu de dommages matériels, ou un prêt allant jusqu'à 2 millions \$ à la fois pour les fonds de roulement nécessaires ainsi que les dégâts matériels.
- Les propriétaires peuvent emprunter jusqu'à 200 000 dollars pour les réparations ou le remplacement de leur résidence primaire.
- Pour les propriétaires et les locataires, jusqu'à 40 000 \$ pour remplacer leur propriété personnel, y inclus les véhicules.



FEMA

Page 1 of 2

Les commerces ainsi que les résidents peuvent faire leur demande en ligne au www.sba.gov/funding-programs/disaster-assistance Pour les questions et pour obtenir de l'aide, appelez le 800-659-2955 ou envoyer un courriel au FOCWAAssistance@sba.gov.

Le 27 novembre est la date butoir pour déposer une demande pour les propriétés matérielles sinistrées lors de l'ouragan Laura. Pour l'ouragan Delta le délai est le 16 décembre. La demande est gratuite et il n'a aucune obligation d'accepter les fonds approuvés.

For the latest information on Hurricane Laura, visit fema.gov/disaster/4559. For the latest information on Hurricane Delta, visit fema.gov/disaster/4570. Or, follow the FEMA Region 6 Twitter account at twitter.com/FEMARegion6.



FEMA

Page 2 of 2